

## **Comptes-Rendus de la journée des présidents et de l'AG annuelle de la SMLH à Brest les 25 et 26 juin 2024**

### **La Journée des présidents de section s'est tenue à Brest le 25 juin 2024 à l'atelier des Capucins :**

Après les allocutions de bienvenue par l'Amiral Coldefy et le Président Paul Treguer (SMLH Finistère Nord), la journée s'est articulée autour de 4 tables rondes.

#### **1<sup>ère</sup> TR: Réforme des statuts de la SMLH**

#### **2<sup>ème</sup> TR: Évolution du projet associatif (datant de 2018) et recherche de nouvelle cause nationale. MF Jourdan.**

Pierre Labordes (Var 83): entraide et illettronisme

Madeleine Brigault (Vendée 85): soutien aux jeunes méritants

Paul Treguer (Finistère nord 29): soutien aux candidats à naturalisation quel avenir ?

JC Margaillan (75019): intervention dans les établissements scolaires et de formation:

#### **Propositions de 2 nouvelles causes nationales :**

Nicole Alquier (Gers32): soutien à l'olympisme handisport

JF Delbos (64): soutien aux jeunes agriculteurs

#### **3<sup>ème</sup> TR: Recrutement des décorés**

38 991 adhérents à SMLH en 2023, les militaires représentent 32%.

#### **4<sup>ème</sup> TR: Identification des citoyens méritants: Patrice Molle.**

#### **Réponses aux questions par le siège :**

*Les règles transgressées* aux Olympiades de la jeunesse : la SMLH a été débordé par l'enthousiasme des jeunes, 60% des équipes ont fait plus de 8 stands alors que 6 étaient prévus avec un maxi de 12 000 points. Dans la prochaine olympiade dans 2 ans, ce sujet sera revu et corrigé !

A l'issue de cette première journée brestoise, une cérémonie mémorielle au Monument aux Morts de la ville de Brest a été organisée pour commémorer les 80 ans de la Libération de Brest, en présence du Maire de Brest M. Cuillandre, de l'Amiral Coldefy des présidents de sections SMLH et de 120 jeunes issus de villes décorées de la Légion d'Honneur : Brest, Lorient, Saint-Malo et Saint Nazaire.

Elle a été suivie d'une réception dans les salons de la Mairie puis d'un dîner à Océanopolis.

**Le 26/06/24, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et Ordinaire (AGO) se sont tenues au Centre culturel Le Quartz de Brest.**

**L'AGE est destinée à se prononcer sur le projet de réforme des statuts.**

Elle avait déjà été convoquée 2 fois et n'avait pu statuer faute de Quorum.

Elle est imposée par :

- l'évolution de la SMLH,
- l'aménagement des règles statutaires demandées par le ministère de l'intérieur s'appliquant aux associations reconnues d'utilité publique,
- la remise en ordre des statuts (AG, CA, Bureau, président de sections, comités).

**Les Principales modifications des statuts portent sur :**

- le Conseil d'Administration (CA) et Assemblée Générale : disparition de la cooptation, limitation du nombre des pouvoirs (75 / personne présente à l'AG pour accéder au quorum), réunions dématérialisées et vote à distances,
- la gouvernance CA : réduction du nombre d'administrateurs (15 à 18 au lieu de 21), 4 réunions annuelles du CA, introduction de l'ordre de la LH comme membre de droit (1 personne désignée par le grand chancelier), officialisation de la fonction de délégué général,
- l'organisation des sections (renvoi vers le règlement intérieur (RI), principes d'organisation) : *article 16* : le bureau de section ou comité est composé prioritairement de sociétaires élus, le poste de président et vice-président doit être un légionnaire sociétaire titulaire, le poste de trésorier doit être tenu par un sociétaire (titulaire ou associé), pour les autres postes par un bénévole à défaut d'un candidat sociétaire.
- la disparition de la mention des résidences,
- l'élargissement de l'accès au statut de membre associé au conjoint (ou PACSé) du légionnaire vivant ou décédé. Il y a 3 types de membre :
  1. Titulaire = décoré LH,
  2. Associé= conjoint non décoré,
  3. Honoraire.

- le droit local s'impose pour les sections de l'étranger, l'ambassadeur reconnaît la section s'il est conforme au droit français.

**Après ce rappel sur le projet de réforme des statuts de la SMLH présenté par M. Piotre, un vote a été réalisé : je disposais de 51 pouvoirs de la section Paris XIII.**

La modification des statuts a été approuvée à la majorité des 2/3 :

- 9 078 pour,
- 818 contre.

Le projet sera donc soumis au Ministère de l'Intérieur et au Conseil d'État, pour entrer en vigueur en 2025.

## **L'AG ordinaire s'est déroulée dans la foulée avec la présentation des rapports ;**

### **- Rapport moral 2023: Amiral Coldefy**

La SMLH a perdu 4% des sociétaires en 2023, les finances sont pérennes : l'équilibre du compte d'exploitation est atteint (recettes recouvrent les dépenses), la piste du mécénat est ouverte.

Il y a 2,5 millions d'euros non utilisés sur les comptes courants de comités au lieu de bénéficier à l'entraide et solidarité.

Le projet associatif SMLH 2030 élaboré en 2018 par le Général Gobillard, connaîtra une évolution à 6 ans sous la direction de Mme Jourdan : lutte contre l'illectronisme, prix aux jeunes méritants...

Cartographie SMLH : 127 sections françaises, 555 comités, 64 sections à l'étranger.

80 000 décorés LH actuellement, 750 nommés ou promus / an, ce qui représente une contraction constatée sous la présidence Macron, mais une action récente du Grand chancelier vers le Grand maître devrait permettre d'inverser la tendance.

Déflation constante des sociétaires SMLH : 3 8991 adhérents, 4 114 membres associés, 1 600 amis de la SMLH, seulement 66% d'adresses mail renseignées.

Activités du siège : 19 déplacements du président en France, 8 à l'étranger, 6 réunions du CA et du bureau.

Activités des sections : 12 000 heures de bénévolat (= +50%), +12% d'activité d'entraide- solidarité, mais il reste le défi majeur du recrutement.

Subvention au soutien aux aidants Alzheimer.

LH au cœur de la nation : 44 000 jeunes touchés par ces projets. Exemples : prix national des apprentis, campus citoyens pendant l'été, concours d'éloquence sur le thème de la Fraternité.

Communication et rayonnement 2023 : premier grand prix littéraire jeunesse, revue la Cohorte, second baromètre de la solidarité intergénérationnelle publié dans les Echos en ligne, livre du centenaire (publié et en vente à la boutique).

### **- Rapport financier 2023 :**

**C'est l'Amiral Coldefy qui a présenté les comptes, en l'absence du trésorier général excusé.**

Plus de perceptions de legs et donations : +222 K€ par rapport à 2022, +158 K€ de dons et mécénat par rapport à 2022.

Excellente année d'exploitation du château du Val par le groupe LHTP: forte augmentation des loyers perçus par rapport à 2022 (=500 K€)

Reversement direct de 1,12 M€ aux sections en 2023.

Résultat économique positif de 50 K€ en 2023

Bilan de 21 474 799 € sans plus-value latente et revenus immobiliers.

Résultat d'exploitation : 5,5 M€

Emploi des ressources : 74% employé aux missions sociales, 8% de frais de fonctionnement, 15% mécénat.

Conclusion: il faut développer le mécénat, poursuivre de la gestion conservatrice des actifs financiers de la SMLH.

Le commissaire au compte déclare que les comptes sont sincères et validés.

**- Projet de budget 2025: 4,5 M€.**

Après un vote toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité : rapport moral, rapport financier, résultat de l'exercice 2023, conventions règlementées, budget rectificatif, budget 2025.

**Élections au CA : 6 postes vacants, 7 candidats.**

Ont été élus :

- Mesdames Corinne Breuze, Sylvie Marcon-Chopard, Cécile Renson.

- Messieurs Pierre Godec, Michel Lebon, Cyrille Schott.

La journée s'est conclue par une remise de médaille à M. Paul Treguer pour son accueil et l'excellente organisation de ces journées.

**Intervention du grand chancelier de la Légion d'honneur.**

La 2<sup>ème</sup> journée s'est terminée par une allocution en vidéo du général François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur qui nous a informés de deux décisions importantes :

- l'accord du Président de la République pour le rétablissement de contingents annuels à 1 200 personnalités civiles afin d'enrayer la diminution de l'effectif de décorés dans l'ordre de la Légion d'honneur qui s'élève à 79 000 en 2023.

- la mise en place d'une initiative citoyenne permettant à 50 français par département de soutenir en préfecture une proposition de LH en faveur de personnes méritantes.